
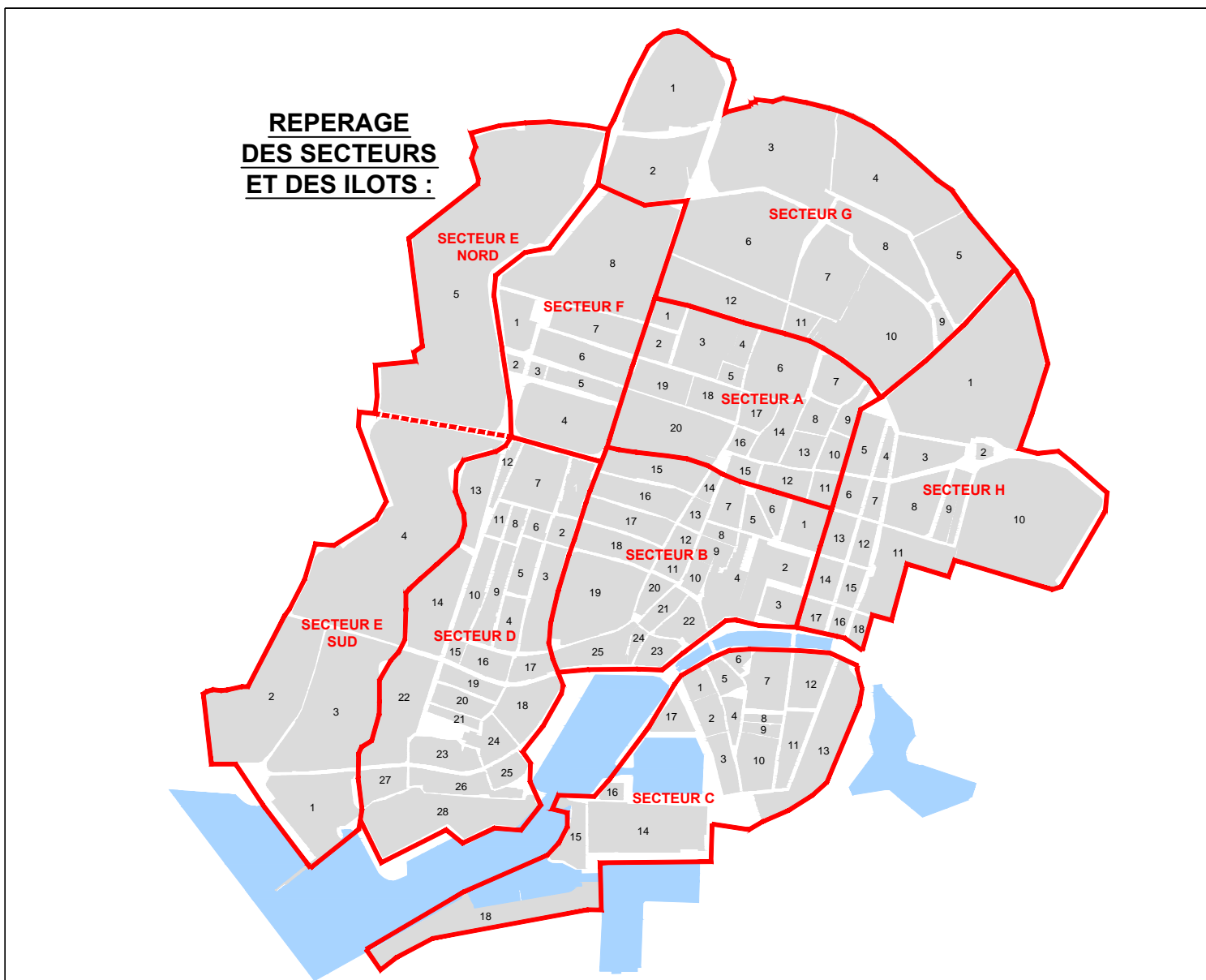


PLAN REGLEMENTAIRE : Secteur C

- 1 - Limite du Secteur Sauvegardé (arrêté préfectoral du 5 mai 2008)
- LEGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES :**
  - 2a - Immeuble protégé en totalité
  - 2b - Façades et/ou toitures protégées
  - 2c - arcade protégée
  - 2d - Fragment / partie de construction ou vestige protégé
  - 2e - Espace libre protégé au titre des MH (cour ou jardin)
- PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LE BATI :**
  - 3a - Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre du P.S.M.V. pour son intérêt patrimonial
  - 3a bis - Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont l'abandon est interdite et dont la modification est soumise à conditions
  - 3a ter - Fragment d'immeuble ou élément d'architecture protégé au titre de son intérêt patrimonial (cf. liste)
  - 3a ter - Mur de clôture à conserver, reconstruire ou créer
  - 3b - type b : immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont le réaménagement est autorisé sous conditions
  - 4 - Immeuble ou partie d'immeuble, pouvant être conservé, amélioré, ou supprimé et remplacé ou non
  - 5 - Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées (cf. liste)
  - 6 - Immeuble devant faire l'objet d'une modification (cf. liste)
- ESPACES CONSTRUCTIBLES au titre du P.S.M.V. :**
  - 7 - Espace constructible
  - 8 - Emprise maximale constructible avec cote de hauteur de corniche (cote NGF)
  - 8a - Emprise maximale constructible avec cote maximale de hauteur de corniche (cote NGF)
  - 8b - Emprise maximale constructible, à req. de chausée
  - 8c - Emprise maximale constructible avec alignement imposé sur rue et cote de hauteur de corniche (cote NGF) maximale
  - 8d - Emprise maximale constructible avec alignement imposé et cote de hauteur de corniche (cote NGF) imposée sur rue
- PROTECTIONS ET PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. SUR LES ESPACES LIBRES :**
  - 9 - Espaces libres à dominante minérale soumis à prescriptions particulières (DM)
  - 9a - Espace minéral ou cour d'honneur à conserver (DM1)
  - 9b - Espace de dégagement à améliorer ou à créer (DM2)
  - 10 - Espaces libres à dominante végétale soumis à prescriptions particulières (DV)
  - 10a - Jardin et boisement à conserver (DV1)
  - 10b - Espace de dégagement à dominante végétale et jardin à améliorer ou à créer (DV2)
  - 11 - Plantations à réaliser
- AUTRES PRESCRIPTIONS DU P.S.M.V. :**
  - 12 - Ordonnance végétale (alignement, mail, etc.) à préserver ou à remplacer ou à créer
  - 13 - Arbre remarquable à préserver
  - 14 - Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
  - 15 - Liaison piétonne ouïe porche à conserver ou à créer
  - 16 - Tracé des anciennes fortifications à mettre en valeur
  - 17 - Quai ou genre maçonné
- AUTRES LEGISLATIONS :**
  - 18 - Espaces boisés classés (art. L130-1 du Code de l'Urbanisme)
  - 19 - Site classé

MATRICE DOCLAIRE : A.U.P. Architecture Urbaine Patrimoine  
MATRICE D'OUVRAGE : Mission de la Culture et de la Communication - D.R.A.C. Poitou Charentes - Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
AUP  
Fichier : AUP\_2015\_0000\_102.dwg  
Date : 10/07/2015  
Echelle : 1/1000e



SECTEUR C					
Lot / Item	Adresse	Modification Bat Principale	Modification Adresse	Suppression Anciens	Fragment Architectural à conserver
C01	11 quai Valin	Facade à restaurer - Intérieur à restaurer			
C02	13 quai Valin				
C03	27 quai Valin				
C04	25-27 quai Valin	Trèpiennne à modifier		supprimer l'annexe 4	Mur ancien avec porte à arc cintré
C05	15B-21 quai Valin				
C06	40 rue Saint Nicolas				
C07	35-39bis quai Valin				
C08	45 rue Saint Nicolas				
C09	43 rue Saint Nicolas				
C10	38 rue Sardinienne	Volume de surélévation en toiture à modifier et traitement du couronnement de la terrasse			
C11	19 rue Saint Nicolas				
C12	15 rue Saint Nicolas				
C13	7 rue Sardinienne				
C14	13bis rue Sardinienne				
C15	7 rue du Paradis	Modification du volume de surélévation (élément au bas)			
C16	28 rue du Duc				
C17	3 rue du Duc				
C18	49 quai Louis Durand	Trèpiennne à modifier			
C19	49 quai Louis Durand				
C20	2 rue Saint Claude				
C21	25 rue Saint Claude	Trèpiennne à modifier			
C22	54 rue de Beaupré Saint Claude				
C23	Site de l'Église				
C24	Accord du Musée Maritime / Rue Sève de Mathieu Sève (Vélux)				